

RETRAIT DU PROJET FERRY !

Déclaration du SNESUP an CNESER du 19 mai.

Une démarche anti-démocratique

Le SNESUP – FSU s'élève contre la volonté du Ministre de faire passer à marche forcée son projet de modification des lois de 1984 (Savary) et 1985 (Carraz), lois qui fondent l'organisation du Service Public d'enseignement supérieur et de recherche en France.

Alors~~même~~ que le projet de loi a d'ores et déjà été adressé au Conseil d'Etat, celui ci a été remis aux membres du CNESER le lundi 12 Mai pour délibération en urgence le 19 et avis définitif le 26. Le Ministre entend que le Parlement vote avant la fin du mois de juin. En aucun cas, les établissements, leurs conseils, la communauté universitaire ne seraient consultés à l'initiative du Ministre, alors qu'ils sont les premiers intéressés !

Pourtant, à l'initiative des collègues et des étudiants ou des Présidents, des Conseils sont convoqués dans divers établissements la semaine prochaine sur cette question et les CA des Universités du Havre et de Dijon ont déjà voté une motion protestant contre ce projet. La Conférence des Directeurs d'UFR scientifiques appelle à un grand débat national sur les enjeux qui pourrait comporter des journées nationales d'ici décembre 2003 !

Un projet dangereux.

Au delà des aspects de forme, le SNESUP considère que ce projet constitue un véritable bouleversement de l'organisation, du fonctionnement, de la gestion des établissements et qu'il aboutirait au démantèlement du service public.

Les projets du Ministre sont d'une telle gravité et d'une telle cohérence que toutes les forces sociales doivent être averties.

➤ Mise en concurrence et hiérarchisation des établissements.

Premières visées, les universités de moins de 15.000 étudiants : elles seraient obligées dans les faits, en faisant jouer l'article 2 sur les Établissements Publics de Coopération Universitaire et l'article 7 sur la modification de la majorité requise, de se regrouper et de disparaître en tant qu'universités de plein exercice, alors qu'elles ont un rôle essentiel dans le développement social, culturel, économique, de leur ville et de leur région. Qui plus est, n'avons nous pas entendu de récents propos du Directeur de l'Enseignement Supérieur particulièrement inquiétants : « **sont-ce les mêmes personnes qui doivent œuvrer ici et là ?** ». sachant que « **ici** » renvoie à : « l'universitaire dense, métropolitain » de vocation internationale et concurrentielle, tandis que « **là** » concerne : « l'universitaire dispersé », des « **pseudopodes** » limités à une fonction de service régional ...

Parce qu'elle avalise un système d'universités à plusieurs vitesses, l'extension du statut spécifique d'Université de Technologie à la formation des « cadres supérieurs des entreprises et des administrations » en plus de celle des ingénieurs est particulièrement dangereuse : ce statut permet la sélection, la déréglementation des droits et favorise d'intervention directe du patronat que permet ce statut.

Par ailleurs, le projet de loi (article 14) viendrait valider les décrets d'avril 2002 sur les diplômes et grades, en instaurant licence, master et doctorat comme terme des différents cycles. Cela confirme nos craintes d'une disparition des diplômes nationaux intermédiaires à Bac + 2 et Bac + 4. Ce même article, comporte un ajout pernicieux de dernière minute en ouvrant au secteur privé la possibilité de délivrer des diplômes nationaux.

Ainsi seraient mis en place les outils nécessaires à une **restructuration régressive de la carte universitaire, à la mise en concurrence des établissements, à leur hiérarchisation et à l'ouverture au privé**. Ainsi il y aurait **remise en cause de l'égalité d'accès aux formations et à la recherche** et atteinte à l'unité du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

➤ Un pilotage autoritaire

En même temps, les dispositions du projet vont directement à l'encontre des **exigences démocratiques**. Les Conseils, largement composés d'élus des personnels et des étudiants, seraient placés sous la tutelle d'un **Conseil d'Orientation Stratégique composé, à l'exclusion du président, de personnes nommées et extérieures à l'établissement**. Ce Conseil enlèverait de fait le pouvoir délibératif du Conseil d'Administration. A l'opposé de l'autonomie des établissements sans cesse évoquée par le ministre, ce Conseil d'Orientation Stratégique permettrait un pilotage renforcé de la

politique de l'établissement et accentuerait le poids du régional et du patronat, notamment pour la carte des formations professionnelles

De plus les nouvelles conditions d'éligibilité des présidents d'Université permettraient que ceux-ci n'appartiennent plus à l'université ni même au monde universitaire.

L'évaluation des établissements serait effectuée par des organismes dont tous les membres sont nommés par le gouvernement et ne sont pas indépendants de l'Etat, tout comme l'évaluation des formations, des écoles doctorales et des équipes de recherche non labellisées relèvera de la Mission Scientifique, Technologique et Pédagogique dont les 1200 membres sont nommés.

➤ Une logique libérale

Les propositions en matière de budget et d'allocation des moyens renforceraient ce contrôle et limiteraient gravement les possibilités des établissements. Les établissements seraient davantage contraints, en raison du désengagement de l'Etat, de faire rentrer des ressources propres, de vendre leurs services et de limiter leur masse salariale.

La proposition d'un budget global pour les Établissements publics aurait pour principale conséquence de fusionner les dotations de fonctionnement et d'équipement et la masse salariale. Cette dotation globale assortie d'un plafond d'emplois, ouvrirait la voie au transfert des dépenses salariales vers d'autres postes budgétaires et à des transformations d'emplois, à des recrutements de non-titulaires et hors statut, à des recrutements et promotions soumises aux moyens inégaux et variables de chaque établissement. Outre les transferts de charges importants que représenterait cette gestion pour chaque établissement, ce sont les inégalités, entre personnes, entre personnels, entre régions, qui se développeraient, rompant ainsi l'unité du Service Public.

S'opposer aux projets gouvernementaux régressifs

A Poitiers, le Ministre s'est prononcé pour une **modulation des services décidée par l'établissement lui-même** « dans le cadre de sa politique et de sa stratégie ». Une mission est lancée pour modifier en ce sens du décret de 1984 sur **le statut des enseignants-chercheurs**. Le transfert de personnels non enseignant à la fonction publique territoriale (notamment les conseillers d'orientation) expose leurs activités et leurs acteurs aux inégalités entre régions. Les projets de transformation des IUFM mettent en cause une vraie formation professionnelle des enseignants et la recherche en éducation..

Le gouvernement, en même temps qu'il s'attaque à nos retraites, veut soumettre les missions, les services, les statuts, les carrières des personnels, les emplois aux moyens propres à chaque université. Il veut imposer à chaque établissement des choix et des charges qui ne lui reviennent pas. Il remet en cause l'unité des garanties statutaires et le cadre national de la fonction publique.

C'est pourquoi le SNESUP exige le **retrait du projet de loi Ferry** modifiant le Code de l'Education (Lois Savary et Carraz) et l'annulation de la séance du CNESER du 26 mai prévue pour voter sur le projet du ministre. Le SNESUP demande **l'ouverture d'un débat dans la communauté universitaire** et avec les forces sociales sur de tout autres bases :

- répondre aux besoins sociaux d'accueil et de réussite d'un plus grand nombre de jeunes et d'adultes
- garantir un cadre national des formations et des diplômes
- développer de la vie démocratique dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur
- doter l'enseignement supérieur en moyens en personnels et en crédits affectés en fonction des besoins
- préserver pour tous les personnels un statut garanti par l'Etat.

L'enseignement supérieur et la recherche doivent être une priorité nationale, tant par sa place dans le débat démocratique que par les moyens que l'état lui affecte. C'est notre position mais aussi celle des collègues, des personnels et étudiants qui se mobilisent maintenant largement dans un véritable mouvement social. Vous seriez avisés d'en prendre toute la mesure. La communauté universitaire est profondément attachée au service public, à la défense des retraites. Ces deux exigences se manifestent avec force ce lundi 19 mai. Et le mouvement ne s'arrêtera pas ce soir, la communauté universitaire le pays de plus en plus mobilisés exigent en même temps l'abandon du plan Fillon et le retrait du projet Ferry. Nous vous demandons d'en tirer toutes les conséquences et d'ouvrir sans tarder un réel débat qui ne saurait être enfermé dans le projet dans la méthode, dans le calendrier fixés par le Ministre.